

FGC Audit

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Association
« INSTITUT MEDITERRANEEN DE LA QUALITE »
I.M.Q

ZE Lagoubran
57 chemin Gaëtan Gastaldo
83200 TOULON

RAPPORTS ANNUELS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
« Association I.M.Q »
Exercice clos le 31 décembre 2008

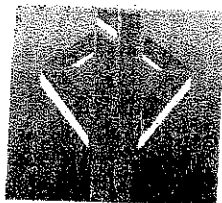
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

France Audit Expertise
Villa "La Baume"
64, chemin de la Baume
83200 Toulon

Tél. 04 94 18 54 00
Fax. 04 94 09 39 78
info@fae.fr

CAPL au capital de 7522,45 euros - RCS Toulon 435147188592814





FGC Audit

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Association I.M.Q
ZE Lagoubran
57 Chemin G. Gastaldo
83200 TOULON

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre Assemblée Générale du 9 juin 2008, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association I.M.Q, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels seront arrêtés par votre Conseil d'Administration du 8 juin 2009. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes, sous réserve de l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2008 par votre Conseil d'Administration.

.../...



I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et des informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que :

- ✓ Les principes comptables retenus par votre Association ne donnent pas lieu à diverses interprétations ou options possibles, y compris dans leur modalité d'application, pour ce qui concerne les éléments significatifs du Bilan et du Compte de Résultat,
- ✓ Il n'existe pas d'élément ou de décision intervenu au cours de l'exercice, dont l'incidence sur les comptes ou la compréhension que pourrait en avoir le lecteur, nous soit apparue importante,
- ✓ Aucun élément significatif dans les comptes n'est constitué à partir d'estimations fondées sur des données subjectives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

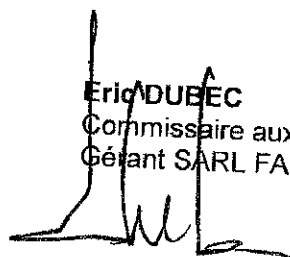
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

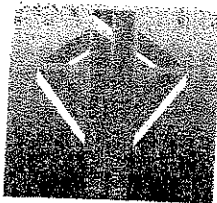
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

A Toulon, le 3 juin 2009

Eric DUBÉC
Commissaire aux Comptes
Gérant SARL FAE

Annexés au présent rapport :
Comptes annuels de l'exercice





FGC Audit

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Association
« INSTITUT MEDITERRANEEN DE LA QUALITE »
I.M.Q

ZE Lagoubran
57 chemin Gaëtan Gastaldo
83200 TOULON

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2008

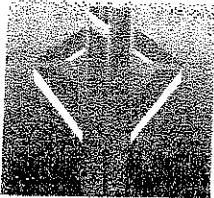
France Audit Expertise
Villa "La Baume"
64, chemin de la Baume
83200 Toulon
Toulon

Tél. 04 94 18 54 00
Fax. 04 94 09 39 78
infos@fgc.fr

Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

SAPI au capital de 7670,45 Euros - RCS Toulon B 201 471 088 000 15





FGC Audit

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Association I.M.Q
ZE Lagoubran
57 Chemin G. Gastaldo
83200 TOULON

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L612-5
ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE
Exercice clos le 31 décembre 2008**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L612-5 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelles d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

France Audit Expertise
Villa "La Baume"
64, chemin de la Baume
83200 Toulon

Tél. 04 94 18 54 00
Fax. 04 94 09 39 78
infos@fgc.fr

1498 au capital de 2422,41 euros - RCS Toulon 4331473488 509 1 9



Conventions autorisées au cours de l'exercice

Convention conclue le 1^{er} janvier 2008 entre l'IMQ - ZE Lagoubran, 57 chemin de Gastaldo, 83000 TOULON – représenté par Monsieur BLIN en sa qualité de Président, et le collège Français de Métrologie – 1 rue Gaston Boissier, 75015 PARIS – représenté par Monsieur MAZZEI, en sa qualité de Président du collège Français et de Directeur de l'IMQ.

Objet de la convention :

Mise à disposition par l'IMQ des moyens humains et techniques pour contribuer aux actions et au développement du collège Français de Métrologie (organisation de projets nationaux et internationaux, aide au développement de nouveaux produits propres au collège, organisation de congrès, aide au développement d'actions d'intelligence économique ...).

En contrepartie des missions réalisées par l'IMQ, le collège a été facturé 1 200.00 € HT par mois, soit 17 222.40 € TTC sur l'exercice 2008.

Les frais de déplacements engagés pour l'accomplissement de ses missions ont été refacturés au collège pour un montant de 3 195.44 €.

A Toulon, le 3 juin 2009

Eric DUPEC
Commissaire aux Comptes
Gérant SARL FAE





Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012008 et clos le 31122008 Régime simplifié d'imposition ou réel normal
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case) (cocher la case correspondante)
 Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE DE TOULON SUD-OUEST, 13 RUE DE LORGUES, BP 209, 83081 TOULON CEDEX
 Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
 INSTITUT MEDITERRANEEN QUALITE I.M.Q.
 Avenue GASTALDO
 Z.E. LAGOUBRAN
 83200 TOULON

B ACTIVITÉ
 Activités exercées (souligner l'activité principale)
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case

651 Insp./IFU	305622 N° dossier	34990715400026 N° Siret
------------------	----------------------	----------------------------

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :
 le téléphone : 04 94 09 78 00

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33, 1/3 %	58 468	Bénéfice imposable au taux de 15 %	38 120	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2053B)	
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15 % de cadre 1)			
	Plus-values à long terme imposables au taux de 16,5 %		Autres plus-values imposables au taux de 16,5 %	Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %	Plus-values exonérées art. 238 quinquies	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2.						
	Entreprises nouvelles art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Entreprises nouvelles art 44 septies	
	Zone franche Corse		Pôle de compétitivité		Sociétés d'investissements immobiliers cotées	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

D IMPUTATIONS (cf. page 4) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66.66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
 Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

3. Crédits d'impôts et imputations

Crédit d'impôt en faveur de la recherche		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants		Crédit d'impôt famille	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		Crédit d'impôt pour investissement en Corse		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
			Autres imputations		

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4) recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie : SMECI, 108 Avenue Saint Joseph, 83100 TOULON
 - du comptable et/ou du conseil [] * 04 94 27 42 02 04 94 27 47 16
 n° d'agrément du CGA []

Visa et cachet du membre de l'Ordre des experts comptables ou de l'association de gestion et de comptabilité **

A TOULON

le 30/03/2009

Signature et qualité du déclarant *Fatice Bin Président*

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts

Les dispositions des articles 4, 5 et 36 de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801-001 du 09 août 2004 s'appliquent. Elles garantissent l'accès à l'information et la rectification, ainsi que le droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

QUADRA, US Informatique

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Désignation de l'entreprise **INSTITUT MEDITERRANEEN QUALITE** (A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")
 et Date de clôture de l'exercice **31.12.2008**

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
 Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
MEGANE	MAZZEI	NP			
7 CV	DIRECTEUR				

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2008, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NCT, n° 2033-C, Cadre III)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis)

bénéfice ou déficit
(indiquer + ou - selon le cas)

plus ou moins-values à
long terme imposables au taux de 15 %

plus ou moins-values à long terme afférentes à
des cessions de titre de sociétés à prépondérance
immobilière cotées et imposables au taux de 16,5 %

plus ou moins-values à long terme
imposables au taux de 0 %

Chiffre d'affaires TTC

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et nos d'identification de la société mère.

N° SIRET

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)Désignation de l'entreprise : INSTITUT MEDITERRANEEEN QUALITENéant *

Exemple de bilan A - ce NSL - ER - LE - DE - CL - AVANT

QUADRE 41 US (normatif)

		Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	678 368	678 368		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD				
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	32 243	32 243		
	Report à nouveau	DH	26 180	32 525		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	6 354	(6 345)		
	Subventions d'investissement	DJ		70		
	Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	743 145	736 861		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
Avances conditionnées		DN				
TOTAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	26 191	34 938		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	6 250	6 250		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	145 928	134 168		
	Dettes fiscales et sociales	DY	369 918	303 580		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA	123 889	19 634		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	31 519	86 045		
TOTAL (IV)	EC	703 696	584 614			
Ecart de conversion passif *	(V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 446 841	1 321 475			
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
		Ecart de réévaluation libre	ID			
		Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	686 686	558 529			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>INSTITUT MEDITERRANEEEN QUALITE</u>		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF	
			} services*	FG	517 656	FH	911	FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		517 656	FK	911	FL	373 666
	Production stockée*					FM	1 500	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	393 851	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	82 344	
	Autres produits (1) (11)					FQ	36 355	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	887 716
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	314 970	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	49 182	
	Salaires et traitements*					FY	279 931	
	Charges sociales (10)					FZ	123 201	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	99 260	
			- dotations aux provisions			GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	1 190		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
Autres charges (12)					GE	6 222		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	873 956	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	13 761	
opérations en continu	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	1		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	39		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	3 916		
Total des produits financiers (V)						GP	3 956	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	2 413		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)						GU	2 413	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 543	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	15 304	

VI
 CL
 LE
 ER
 NSL
 E A
 API

QUADRI...

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : INSTITUT MEDITERRANEEN QUALITE Néant *

EXEMPLE À CONSERVER EN LE DÉCLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 314		7
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	133		1 448
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 448		1 455
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HIE	1 112		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			2 634
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 112		2 634
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 336		(1 179)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	25 228		20 470
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	1 182 698		893 127
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 176 344		899 472
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	6 354		(6 345)
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
		HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(9)	Dont transferts de charges	A1	70 899		78 344
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf état annexe			1 112	4 447	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise : **INSTITUT MEDITERRANEEN QUALITE** Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER JUSQU'AU 31/12/2010

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF	
						1 827		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KJ	
	Constructions	Sur sol propre	L9				KK	
		Sur sol d'autrui	M1				KN	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		M2		17 774	KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3		2 688 245	KT	KU	
							1 060	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagement divers *		KV		231 360	KW	KX
		Matériel de transport *		KY		670	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		240 690	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *		LE			LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH			LI	LJ	
	Avances et acomptes		LK			LL	LM	
	TOTAL III		LN		3 178 740	LO	LP	
						5 428		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G			8M	8T	
	Autres participations		8U			8V	8W	
	Autres titres immobilisés		IP		1 693	IR	IS	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT			IU	IV	
	TOTAL IV		LQ		1 693	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0G		3 180 432	0H	0J		
						7 255		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation nette ou dévalorisation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	1 827	IX	
								1 827		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions		IS		MG		MH	17 774	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	33 954	MK	2 655 351	ML	
									2 655 351	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements aménagements divers		IU		MM	40 630	MN	190 730	MO
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	670	MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS	75 204	MT	169 854	MU	
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
TOTAL III		IY		NG	149 788	NH	3 034 380	NI		
								3 034 380		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W	
	Autres participations		IO		0X		0Y		0Z	
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C	1 693	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		IZ		2E		2F		2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	1 693	2H	
								1 693		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		0K	149 788	0L	3 037 899	0M		
								3 037 899		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 0 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : INSTITUT MEDITERRANEEN QUALITE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLE DE VIGNETTE A CONSULTEZ LE RECLAMANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : INSTITUT MEDITERRANEEN QUALITE Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF	273	PG		PH	273		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	17 774	PW		PX		PY	17 774		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 106 655	QA	84 283	QB	33 954	QC	2 156 984		
Autres		QD	228 318	QE	994	QF	40 630	QG	188 682		
Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	497	QI	173	QJ		QK	670		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	227 997	QM	10 526	QN	75 204	QO	163 319		
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	2 581 241	QV	95 977	QW	149 788	QX	2 527 430		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	2 581 241	OP	96 249	OQ	149 788	OR	2 527 703		

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst. techniques mat. et outillage	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
	Matériel de transport	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
Autres immobilisations corporelles	Mat. bureau et inform. mobilier	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Emballages récup. et divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
TOTAL III	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NY				
Total général non venant de reprises	NP + NQ + NR	NW	Total général non venant de reprises (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant de reprises (NW - NY)		NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exemple de remplissage de la rubrique "Autres immobilisations corporelles"

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : INSTITUT MEDITERRANEEN QUALITE

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DEMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice * 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du C.G.I.)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	SR	5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z	TV	1W	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	1 495	420	305	6W	1 610
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		23 075	12 410	7A	10 665
	TOTAL III	7B	1 495	23 495	12 715	UA	12 275
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 495	23 495	12 715	UD	12 275
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	23 495	UF	305	
	- financières		UG		UH		
	- exceptionnelles		UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Designation de l'entreprise :		INSTITUT MEDITERRANEEN QUALITE				Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UR		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	1 926		1 926					
	Autres créances clients		UX	212 496		212 496					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée *)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	300		300					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	18 090		18 090				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	328 186		328 186				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 379		2 379					
	Charges constatées d'avance		VS	57 773		57 773					
	TOTAUX			VT	621 149	VU	621 149	VV			
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	106		106						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	26 085		9 076		17 009				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	6 250		6 250						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	145 928		145 928						
Personnel et comptes rattachés		8C	59 306		59 306						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	56 527		56 527						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	4 734		4 734						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	42 393		42 393						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	206 959		206 959						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	123 889		123 889						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	31 519		31 519						
TOTAUX			VY	703 696	VZ	686 686	17 009				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	8 636	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Exemplaire à conserver par l'Entrepreneur

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 57 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : INSTITUT MEDITERRANEEN QUALITE						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 0 8		
I. RÉINTEGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *									
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)									
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *									
	Amendes et pénalités (nature :)									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
	Quote-part (Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.)		WJ		Régimes bénéficiaires visés à l'article 209 B de CGI		L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 16,5 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
		- imposées au taux de 0 %								
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme						
				- Plus-values soumises au régime des fusions						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.))		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				
				Quote-part de 5 % des plus-values à taux zéro		M8				
TOTAL I								WR		
II. DÉDUCTIONS										
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées aux taux de 0 %							
			- imposées aux taux de 16,5 %							
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
			- imputées sur les déficits antérieurs							
Autres plus-values imposées au taux de 16,5 %										
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
Régime des sociétés mères et des filiales * (quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations)										
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										
Mesures d'incitation Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficulté) (art. 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6		Sociétés d'investissement immobiliers cotés (art. 44 sexies A)		K3		Zone franche Corse (art. 44 décies)	
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dégagee par le report en arrière du déficit* (entreprises à l'IS))										
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI		96 588				
		déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				XII						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XIII						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XII)				XN		96 588		XO		

* Des applications particulières de ces rubriques sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **INSTITUT MEDITERRANEEN QUALITE** Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4
Déficits imputés (report des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES	
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT 31 397

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT	
(à détailler, sur feuillet séparé)	
	Dotations de l'exercice
	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV ZW
Provisions pour risques et charges *	8X 8Y
	8Z 9A
	9B 9C
Provisions pour dépréciation *	9D 9E
	9F 9G
	9H 9J
Charges à payer	9K 9L
	9M 9N
	9P 9R
	9S 9T
TOTAUX (XN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN YO
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne WI ↓ ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS
 (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

L'Etat a financé ce formulaire par le biais de la taxe sur les produits financiers (TFP) et de la taxe sur les sociétés (TS) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : INSTITUT MEDITERRANEEEN QUALITE

Néant *

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES				
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		OC	32 525
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		OD	(6 345)
Précèvements sur les réserves (à détailler)				
Sous total (à reporter dans la colonne de droite)			OE	
TOTAL I			OF	26 180
AFFECTATIONS				
Affectations aux réserves	- Réserve légale		ZB	
	- Autres réserves		ZD	32 243
Dividendes			ZE	
Autres répartitions			ZF	(32 243)
Report à nouveau			ZG	26 180
TOTAL II			ZH	26 180

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail) J7		YQ		
	- Engagements de crédit bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	162 819	76 432
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8		XQ	36 756	36 748
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	19 133	22 537
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES		ST	186 360	179 252
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	405 068	314 970
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *		YW	20 882	39 027
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS		YZ	6 900	10 155
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	27 782	49 182
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée		YY	124 452	82 230
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	64 722	45 355
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2008) *		OB	303 512	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		OS		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % (1) JL		
		Plus-values à 16,5 % (2) JM	Imputations JC		
	Groupe : résultat d'ensemble. JD	Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % (1) JO		
		Plus-values à 16,5 % (2) JP	Imputations JF		
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG		Indiquer 1 pour Société mère, 2 pour filiale. JH	N° SIRET de la société mère. JJ		
- numéro de centre de gestion agréé *		XP			
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés :)		YP	10	8	
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%	%	
- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration.		Si absence de filiales et participations, cocher 0. Si présence de filiales et participations, cocher 1.		ZR	0

(1) ou 8% pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007.

(2) uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007. Les plus-values à long terme affectées aux titres des SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux à 16,5 % (art. 219 I du CGI).

Désignation de l'entreprise : INSTITUT MEDITERRANEEN QUALITE

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7	CF ETAT ANNEXE	149 788		149 788		
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 16,5 % (1) (11)
				16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *							
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

II - Autres éléments							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975 effectivement utilisés		+				
17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-value taxable à 16,5 % (11)

(A)

(B)

(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 16,5 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Exercice 2009
 E A
 NSI
 ER
 LE
 CL
 VT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : INSTITUT MEDITERRANEEN QUALITE

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLE D'UNE A CONSULTER LE PLEIN

(formulaires obligatoires
 article 39-A du code
 général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : INSTITUT MEDITERRANEEN QUALITE

Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXERCICE A COMPTER EN 2009
 LE CLASSEMENT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>INSTITUT MEDITERRANEEN QUALITE</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : <u>01012008</u> et clos le : <u>31122008</u>		Durée en nombre de mois <u>1 2</u>
I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		
Ventes de marchandises	B2	
Production vendue - Biens	A5	
Production vendue - Services	A7	
Production stockée	B5	
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation perçues	B7	
Autres produits	B8	
Transferts de charges de personnels et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8	
TOTAL A		I5
II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1	
Variation de stock (marchandises) *	C2	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	C3	
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle	C6	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8	
Autres charges	C7	
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle *	C9	
TOTAL B		D1
III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE		
TOTAL A - TOTAL B		D2
* voir notice au verso		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7, C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6 et portées en ligne K8.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'annexe III du C.G.T.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Espace réservé à l'Agence Nationale de Recensement des Entreprises (ANRE)

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 0 8

N° SIRET

3 4 9 9 0 7 1 5 4 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

INSTITUT MEDITERRANEEN QUALITE

ADRESSE (voie)

Avenue GASTALDO

Z. E. LAGOUBRAN

CODE POSTAL

83200

VILLE

TOULON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Eau - M. PLANE A - en NSI - ER - LE - PE - CL - VI

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 446 840.99 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 169 782.76 Euros et dégagant un excédent de 6 354.37 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2008 au 31/12/2008 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Début au cours de l'exercice de l'action LEAN MANUFACTURING

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Les subventions reçues au titre de l'action LEAN se sont élevées à 156 730 €. Un montant de 95 690 € a fait l'objet d'une comptabilisation en fonds dédiés.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

ANNEXE

Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 827
TOTAL			
Installations générales agencements aménagements des constructions	17 774		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 688 245		1 060
Installations générales agencements aménagements divers	231 360		
Matériel de transport	670		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	240 690		4 368
TOTAL	3 178 740		5 428
Autres titres immobilisés	1 693		
TOTAL	1 693		
TOTAL GENERAL	3 180 432		7 255

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 827	1 827
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements constr.			17 774	17 774
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		33 954	2 655 351	2 655 351
Installations générales agencements aménagements divers		40 630	190 730	190 730
Matériel de transport			670	670
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		75 204	169 854	169 854
TOTAL		149 788	3 034 380	3 034 380
Autres titres immobilisés			1 693	1 693
TOTAL			1 693	1 693
TOTAL GENERAL		149 788	3 037 899	3 037 899

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles		273		273
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements constr.	17 774			17 774
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 106 655	84 283	33 954	2 156 984
Installations générales agencements aménagements divers	228 318	994	40 630	188 682
Matériel de transport	497	173		670
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	227 997	10 526	75 204	163 319
TOTAL	2 581 241	95 977	149 788	2 527 430
TOTAL GENERAL	2 581 241	96 249	149 788	2 527 703

ANNEXE

Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	273				
Instal.techniques matériel outillage indus.	84 283				
Instal.générales agenc.aménag.divers	994				
Matériel de transport	173				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 245	282			
TOTAL	95 695	282			
TOTAL GENERAL	95 968	282			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 495	12 695	1 915		12 275
TOTAL	1 495	12 695	1 915		12 275
TOTAL GENERAL	1 495	12 695	1 915		12 275
Dont dotations et reprises d'exploitation		119 185	305		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	1 926	1 926	
Autres créances clients	212 496	212 496	
Personnel et comptes rattachés	300	300	
Taxe sur la valeur ajoutée	18 090	18 090	
Divers état et autres collectivités publiques	328 186	328 186	
Débiteurs divers	2 379	2 379	
Charges constatées d'avance	57 773	57 773	
TOTAL	621 149	621 149	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	106	106		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	26 085	9 076	17 009	
Emprunts et dettes financières divers	6 250	6 250		
Fournisseurs et comptes rattachés	145 928	145 928		
Personnel et comptes rattachés	59 306	59 306		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56 527	56 527		
Impôts sur les bénéfiques	4 734	4 734		
Taxe sur la valeur ajoutée	42 393	42 393		
Autres impôts taxes et assimilés	206 959	206 959		
Autres dettes	28 199	28 199		
Produits constatés d'avance	31 519	31 519		
TOTAL	608 006	590 996	17 009	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	8 636			

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	32 738
Autres créances	330 565
Total	363 303

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	106
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 374
Dettes fiscales et sociales	106 808
Autres dettes	28 199
Total	153 487

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		57 773
Total		57 773
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		31 519
Total		31 519

Le 30/03/2009
Le Président

